

VILLIERS VINEUX
Séance du 26 novembre 2019
S 007-2019

| | | | | | | | | | |
|---|--|-------------|----------|--------------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
| <p>Convocation du 15 novembre 2019</p> <p>Affichage du 15 novembre 2019</p> | <p>L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six novembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. FERRAG Kamel, Maire</p> <p>Présents : MM.FERRAG Kamel - HUGOT Yves - JAMBON Éric - ARVIN-BEROD Nicolas – LECOMTE Franck – SPINELLE François - PIERRON Morgan – JOFFRIN Laurent Mme : DEVILLAINE Joëlle – BUISSON Aurore</p> <p>Absent excusé : DEVAUX Virginie</p> <p>Mme DEVAUX Virginie a donné pouvoir à Mme DEVILLAINE Joëlle pour la représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document</p> <p style="text-align: right;">Secrétaire de séance : Mme DEVILLAINE Joëlle</p> | | | | | | | | |
| | <p>Lecture du procès verbal de la séance du 17 Septembre 2019 est donnée et est adoptée à l'unanimité.</p> | | | | | | | | |
| <p>BAIL TDF <i>Délibération 2019 027</i></p> | <p>TDF nous a contactés afin de nous demander notre accord pour louer un terrain communal dans le but d'y édifier un site radioélectrique, composés d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.</p> <p>Ce dispositif serait implanté vers la voie ferrée en direction de Flogny la Chapelle.</p> <p>Le montant du loyer pour la commune serait de 1700 € net annuellement avec une révision du loyer chaque année selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.</p> <p>La première révision aura lieu le 1^{er} janvier de l'année n+1 et l'indice de référence est l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre de l'année n (suivant la signature du bail).</p> <p>Le bail est consenti pour 20 ans à compter de sa date de signature par les parties.</p> <p>A l'expiration de cette période initiale, le présent bail est ensuite renouvelé dans les mêmes termes et aux mêmes conditions par périodes de mêmes durées, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.</p> <p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer le bail avec TDF dans les conditions citées ci-dessus.</p> | | | | | | | | |
| <p>GESTION DU PERSONNEL <i>Délibération 2019 028</i></p> | <p>M. ALFONSO Cédric termine son contrat au 31 décembre 2019. Nous le recruterons en tant que titulaire au 1^{er} janvier 2020 à temps non complet, 21 heures, adjoint technique, échelle C1, échelon 4.</p> <p>Mme DE JESUS GASPAS est en arrêt de travail et est déclaré inapte à son poste. Son contrat qui se termine au 31 décembre 2019 ne sera pas renouvelé.</p> <p>Nous devons ouvrir le poste afin de pouvoir recruter une personne pour le ménage à compter du 8h/semaine.</p> <p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.</p> | | | | | | | | |
| <p>PREPARATION DES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE</p> | <p>M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le repas des anciens aura lieu le samedi 14 décembre prochain.</p> <p>Il convient de choisir le menu élaboré par le p'tit flo :</p> <ul style="list-style-type: none">• Kir royal à la violette• Tartine aux 2 saumons et sa chantilly au raifort• Feuilleté de boudin blanc crème de moutarde• Paleron de veau basse température au vin jaune• Lingots au couleur d'automne <p>Nous offrirons le repas aux personnes de 70 ans et plus, pour ceux qui sont en maison de retraite, nous leur apporterons un colis et pour les personnes chez eux ne pouvant pas se déplacer pour des raisons médicales, ils auront un bon d'achat.</p> <p>La Sainte Barbe aura lieu le samedi 7 décembre prochain, les maires des communes alentour ont été invités, et par le biais d'un bulletin nous inviterons la population.</p> | | | | | | | | |
| <p>MODIFICATION BUDGETAIRE <i>Délibération 2019 029</i></p> | <p>Nous devons procéder à une modification du budget.</p> <p>En 2018 un titre a été pris en charge sur un mauvais article, il convient de modifier cet article avec une modification comme suit :</p> <table style="margin-left: 40px;"><tr><td>DI / 1332 :</td><td>+ 1698 €</td></tr><tr><td>DI / 21318 :</td><td>- 1698 €</td></tr><tr><td>RI 1342 :</td><td>+ 1698 €</td></tr><tr><td>RI 1321 :</td><td>- 1698 €</td></tr></table> <p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité</p> | DI / 1332 : | + 1698 € | DI / 21318 : | - 1698 € | RI 1342 : | + 1698 € | RI 1321 : | - 1698 € |
| DI / 1332 : | + 1698 € | | | | | | | | |
| DI / 21318 : | - 1698 € | | | | | | | | |
| RI 1342 : | + 1698 € | | | | | | | | |
| RI 1321 : | - 1698 € | | | | | | | | |
| <p>QUESTIONS ET INFORMATIONS</p> | <ul style="list-style-type: none">• SDEY : <i>Délibération 2019 030</i> Nous avons demandé un estimatif afin de réaliser les travaux suivants :<ul style="list-style-type: none">○ Rénovation 4 leds intelligent armoire à la salle des fêtes | | | | | | | | |

DIVERSES

- 1 poteau bois + extension électrique + led au Carrefour Grande rue / Marbrier
- 1 led sur poteau existant au carrefour rue de la rôtie / bezot
- 1 led sur poteau existant au carrefour rue pre chevalier / rue d'en haut
- 1 poteau + extension électrique +1 led au carrefour route de varenes
- 1 led sur poteau existant au hameau de Ste Anne

Le montant total s'élève à 11128.32 € HT, avec une aide de 50% du Syndicat, soit une part de 5 564.16 € pour la commune, la TVA est prise en charge par le SDEY.

- Nous avons rendez-vous avec Mme DUCHAMP agent de l'ATR afin de faire le point sur les travaux de voirie qui ont eu lieu.
- M. le Maire prendra rendez-vous avec les entreprises GCTP et Mansanti afin de préparer le budget 2020.
- Le logement, 5 grande rue est loué à compter du 1^{er} décembre à Mme LAFAYE Morgane et THERY Cédric, pour un loyer de 602 € avec les OM en suppléments. Nous avons demandé un devis afin de refaire l'ensemble des volets sur ce logement à M. BOUCHERON Denis, le montant s'élève à 2 679 € HT ou le même sans barre, ni écharpes pour un montant de 2 343 € HT.
- L'ONF *Délibération 2019 031* nous propose la vente des futaies et la réalisation des affouages sur les parcelles 5, 10, 18 et 19.
- Nous souhaitons changer de tondeuse, avec un devis pour un montant de 599 € TTC
- SDIS : vérification des bouches incendie, des travaux sont à prévoir pour qu'elles soient opérationnelles, principalement celle qui se trouve vers l'église.
- L'inspection nous précise que la semaine des 4 jours avait été accordée avec une dérogation sur 3 ans. Nous arrivons à son terme, il convient de reprendre position sur ce fonctionnement. Ce point sera abordé en conseil d'école.
- Commission de contrôle : Nous avons besoin de deux suppléants, un pour être délégué de l'administration et le second pour être délégué du Tribunal, lors des réunions des listes électorales.
- Nous avons rencontré notre conseillère Groupama afin de réviser le contrat. Le devis proposé s'élève à 2 529.60 TTC.
- Conseil de Classe : il s'est tenu le 5 novembre, pas de demande particulière sur notre école.
- Nous avons eu le nouveau règlement pour le matériel de prêt de la Communauté de Communes.
- Un point est fait sur la réunion du SAEP, il y a possibilité de pompage, nécessitant une pompe sur 3 jours.

La séance est levée à 22 h 10

Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures

FERRAG Kamel

HUGOT Yves

SPINELLE François

DEVILLAIN Joëlle

JOFFRIN Laurent

PIERRON Morgan

LECOMTE Franck

JAMBON Éric

DEVAUX Virginie
Représentée par DEVILLAIN J

BUISSON Aurore

ARVIN-BEROD Nicolas